

Compte rendu de l'assemblée générale de la SHMESP Paris, 7 novembre 2015

Liste des collègues qui se sont excusés de ne pouvoir assister à l'assemblée générale : Carole Avignon, Michel Balard, Pierre Bauduin, Alexandra Beauchamp, Paul Bertrand, Jean-Patrice Boudet, Laurence Buchholzer, Pascal Buresi, Guido Castelnuovo, Isabelle Chabot, Patrick Corbet, Danielle Courtemanche, Élisabeth Crouzet-Pavan, Florent Cygler, Amélie de Las Heras, Esther Dehoux, Marie Dejoux, Patrick Demouy, Thomas Deswarte, Nicolas Drocourt, Sébastien Fray, Cédric Giraud, Monique Goullet, Xavier Héлары, Isabelle Heullant-Donat, Étienne Hubert, Marie-Céline Isaïa, Sylvie Joye, Véronique Lamazou-Duplan, Daniel Le Blévec, Régine Le Jan, Éric Limousin, Patrick Kernevez, Klaus Krönert, Marielle Lamy, Arnaud Loaec, Christelle Loubet, Serge Lusignan, Eliana Magnani, Federica Masè, Dan Muresan, Donatella Nebbiai, Catherine Otten, Sylvain Parent, Annick Peters-Custot, Denyse Riche, Véronique Rouchon, Sumi Shimahara, Georges Sidéris, Claire Tignolet, Emmanuelle Tixier du Mesnil, Jean-Yves Tilliette, Éric Vallet, Jean Verdon, Ludovic Viallet.

La présidente présente les excuses de plusieurs membres du bureau empêchés : Sylvie Joye retenue par un colloque à Berlin prévu de longue date ; Nicolas Drocourt en partance pour un colloque ; Sylvain Parent souffrant. Elle remercie Noëlle Deflou-Leca et Antoine Destemberg qui assurent le secrétariat de l'assemblée générale.

La présidente annonce avoir ajouté à l'ordre du jour, à la demande de plusieurs membres de la Société lors de l'AG d'automne 2014, un bref rapport moral sur les activités de notre société.

Claude Gauvard prend la parole pour signaler qu'à l'occasion du déménagement du ministère de la justice et donc de l'Association française pour l'histoire de la justice les volumes sur « La justice en l'an mil » sont bradés à 5€.

Vie de la société

La présidente évoque la mémoire des sociétaires décédés depuis la dernière assemblée de Montpellier : Gilbert Dagrón, Muriel Laharie et Michel Le Mené. Elle y joint la mémoire de trois collègues décédés entre la dernière assemblée générale et celle de Montpellier : Nicole Pons-Rocatti, Pierre Tucoo-Chala et John Baldwin. Une minute de silence est observée en leur honneur.

Elle donne connaissance de la liste des nouveaux membres associés, dont l'entrée dans la Société vient d'être acceptée par un vote du comité, et celle des maîtres de conférences, chercheurs au CNRS, ainsi que celle des professeurs nouvellement élus.

-Les nouveaux membres associés temporaires sont : Jean-Charles Bédague, Marianne Brisville, David Fiasson, Pauline Guéna, Julien Guerro, Stéphanie Huart, Damien Jeanne, Anne Kucab, Philippe Lefeuvre, Annabelle Marin, Youna Masset, Aurélien Montel, Camille Rouxpetel, François Wallerich.

-Les collègues élus à la fonction de professeur des universités sont : Patrick Boucheron (Collège de France), Julien Théry (Lyon 2), Xavier Héлары (Lyon 3), Béatrice Caseau (Paris Sorbonne)

-Les collègues élus à la fonction de maître de conférences sont : Matthieu Allingri (Aix), Camille Rhoné (Aix), Patrick Kernevez (Brest), Marie Dejoux (Paris 1), Sébastien Fray (Saint-Étienne)

-Les collègues élus sur un poste de chercheur au CNRS sont : Marjorie Burghart (CIHAM), Jean-Charles Coulon (IRHT)

La présidente présente un bref **rapport moral** des activités du bureau depuis le printemps dernier : la préparation des congrès de 2016 (Arras) et 2017 (Jérusalem) ; un long travail de récupération des cotisations et de réalisation du nouvel annuaire. Plusieurs discussions ont eu lieu avec Axel Müller (IMC Leeds), notamment sur la question des bourses accordées aux intervenants. La Shmesp est également intervenue auprès de Vincent Duclert, président du CAPES externe d'histoire-géographie, sur la question des concours. Malgré plusieurs tentatives, il a été en revanche impossible de rencontrer Michel Lussault, président du Conseil supérieur des programmes.

Geneviève Bühler-Thierry prend la parole pour annoncer la décision d'interrompre notre participation à CARMEN. Un petit groupe de collègues tente ce qu'il peut pour faire vivre cette structure à l'échelle internationale mais il y a peu d'initiatives nouvelles et elle tourne souvent en rond. L'idée de départ était de proposer des projets européens avec des cellules d'aides techniques qui existent maintenant dans les universités et rendent inutiles celles proposées par Carmen. Nous conserverons en revanche l'abonnement à la Lettre d'information mais il nous a semblé préférable de réserver l'argent de la société à d'autres investissements.

Ghislain Baurly dit avoir assisté, cette année, à la réunion préparatoire de Carmen à Sarajevo et confirme que la présentation des différents centres de recherche se réduit désormais à 6 ou 7.

Franck Collard comprend cette décision liée à un sentiment d'inutilité mais s'inquiète d'une interprétation négative de la défection de la France comme d'une politique de la chaise vide.

Geneviève Bühler-Thierry répond que nous ne sommes pas les seuls, les Espagnols sont de moins en moins présents. Les sociétés de médiévistes sont aussi nombreuses et on ne peut multiplier les interventions. Elle souligne que les collègues ne se parlent déjà pas beaucoup entre eux au niveau national, on voit donc mal comment ils le feraient au niveau international. Nous ne sommes pas en froid avec CARMEN et l'information continue à circuler.

Les congrès

Le congrès de Montpellier qui s'est tenu du 28 au 31 mai dernier sur le thème « Gouverner les âmes, gouverner les hommes » s'est déroulé dans un cadre très agréable et fut un beau succès grâce à l'organisation de Thomas Granier et Patrick Gilli qui sont ici remerciés. Il a été essentiellement financé par le Centre d'Études Médiévales de Montpellier. Le banquet fut très convivial et la visite de Saint-Guilhem-le-Désert sous la direction de Géraldine Mallet fut très agréable et instructive.

Marc Suttor évoque ensuite le 47^e congrès qui se tiendra à Arras les 26-29 mai 2016 sur le thème « Histoire monde, jeux d'échelles et espaces connectés ». Le comité scientifique a reçu une quarantaine de propositions.

Nicolas Weill-Parot souhaite intervenir sur la manière dont le congrès a été préparé. Il ne vise nullement la présidente mais soutient que le bureau doit rester neutre et être garant de la représentation de la pluralité des démarches historiques. Les désaccords méthodologiques sont normaux mais les congrès doivent refléter l'ensemble des positions historiographiques. Le Conseil scientifique n'est pas habilité à écarter les collègues en raison de leur parti pris. Or il sait que son nom, évoqué pour faire partie du CS, a été rejeté uniquement parce que certains organisateurs, dont un membre du bureau, n'avaient pas apprécié son article paru dans la *Revue historique*.

Véronique Gazeau assume la responsabilité des choix au moment de la mise en place du comité scientifique (constitué par les organisateurs locaux et le bureau de la Société) et ne se désolidarise pas du bureau. Elle regrette, après ce qui s'est passé il y a deux ans, qu'il y ait cette affaire et appelle ceux qui veulent prendre la parole à le faire.

Antoine Destemberg, implicitement visé, réfute le procès d'intention qui lui est fait et dit n'en comprendre aucun des arguments. Il se dit navré qu'un malentendu ait pu s'installer et appelle une discussion personnelle avec Nicolas Weill-Parot.

La présidente rappelle que le programme des congrès est peut-être imparfait mais qu'il reflète les propositions reçues. En aucun cas, il n'y a eu rejet des propositions de communication pour des raisons idéologiques.

Absent l'an passé lorsque la discussion s'est tenue sur le sujet, Julien Loiseau, directeur du Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ) vient présenter la proposition faite l'an dernier de tenir le congrès de 2017 à Jérusalem. Sur les intentions du projet, il rappelle qu'il n'est ici question ni d'apporter un soutien à la cause palestinienne, ni d'apporter caution à l'État israélien. Il souhaite en revanche donner des éléments d'explication à deux objections principales : les questions de sécurité et les problèmes politiques. Du point de vue sécuritaire, il précise qu'il est à Jérusalem en famille et que cela ne pose pas de difficultés particulières à ce jour. Il souligne que le caractère imprévisible de la situation est un vrai problème mais que l'avantage de la situation actuelle pour nous est qu'elle met les cartes sur la table. Il insiste sur le fait que les violences actuelles sont le fait d'une vague très ciblée et très localisée. Tout le monde n'est pas exposé à cette violence. La vieille ville, par exemple, n'est pas un secteur déconseillé aux voyageurs par le Ministère des affaires étrangères. Les pèlerins continuent d'affluer : 3 millions de visiteurs dont 150 000 français en 2014 qui n'était déjà pas une année sans problèmes. Les activités scientifiques du CFRJ n'ont pas du tout été affectées. Au vu de la situation d'aujourd'hui, cela ne poserait pas de problème de tenir congrès en ce moment. Au plan politique, ont été évoqués le boycott des produits israéliens ou celui de l'État d'Israël. Julien Loiseau rappelle que nos universités n'ont pas particulièrement pris position pour dénoncer les problèmes actuels et que, si l'on se place d'un point de vue pro palestinien, le seul moyen de travailler avec les chercheurs palestiniens est de passer par Jérusalem. Le CFRJ, sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères et du CNRS, pratique surtout des recherches archéologiques, notamment préhistoriques, et travaille aussi bien avec l'université palestinienne An-Najah de Naplouse qu'avec celles de Bethléem

et de Jérusalem. Il est tout à fait possible de travailler avec les Palestiniens et avec les Israéliens dans un même colloque mais ce sera dans des sessions différentes car il n'est plus envisageable aujourd'hui de faire intervenir ensemble Palestiniens et Israéliens. Le centre travaille notamment avec quatre partenaires principaux : l'un à Jérusalem-Ouest (l'Université hébraïque de Jérusalem) et trois à Jérusalem-Est (l'École biblique de Jérusalem, le patriarcat arménien et l'Université Al-Quds).

Le thème choisi, les vivants et les morts, s'est particulièrement enrichi depuis le tournant de l'anthropologie historique. Sont évoqués trois principaux jalons historiographiques : *La comptabilité de l'au-delà* de J. Chiffolleau (1980), *Les revenants, les vivants et les morts dans la société médiévale* de J.-C. Schmitt (1994) et *La naissance du cimetière, lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval* de M. Lauwers (2005). Les progrès spectaculaires de l'archéologie funéraire participent de cet essor qui touche aussi bien la connaissance des sépultures chrétiennes, juives (en Occident) que musulmane (Égypte). En Palestine, la situation est plus délicate à cause du tabou qui marque les sépultures et donc l'interdiction de les fouiller. Une exception cependant sur le site de Château Pèlerin au sud d'Haïfa (4000 sépultures mises au jour). La 2^e raison est à chercher du côté du renouvellement de la question sur plusieurs points : mémoire des morts, rôle dévolu aux communautés religieuses, mort des grands, morts en ville avec l'inscription de la mort dans l'espace urbain. Autant de thèmes qui pourraient figurer au programme du congrès. Il faut aussi souligner la vertu comparatiste du lieu du congrès avec une approche dans les trois religions monothéistes.

Le banquet du congrès est prévu à Jéricho. L'excursion envisagée permettrait de traverser le pays : Jérusalem ; traversée du désert de Judée ; remontée du Jourdain, château de Belvoir ; Safed ; Acre. Dîner sur le port d'Acre. Retour le soir même à Jérusalem.

Il s'agit évidemment d'un congrès onéreux mais il existe aujourd'hui de nombreuses compagnies low-cost pour Tel Aviv (EasyJet, Transavia...) à moins de 300€, notamment via Istanbul. L'hôtellerie comporte une large gamme allant de la maison de pèlerins au plus grand standing.

La question du visa avait été évoquée l'an dernier. En arrivant par avion, il n'y a pas de visa apposé sur le passeport mais un petit papillon qui est livré à part avec un code-barres. Les passeports qui comportent des passages par des pays arabes ne sont pas réhabilités.

Les dates envisagées, du 3 au 8 mai 2017, permettent de proposer une anticipation pour ceux qui voudraient venir plus tôt à la faveur du 1^{er} mai. Elles ont aussi l'avantage de s'immiscer entre les fêtes religieuses chrétiennes et juives mais aussi avant le ramadan.

Pierre Thibault pose le problème des dates des élections présidentielles françaises. Elles n'ont pas été évoquées mais il sera toujours possible de recourir à des procurations.

Franck Collard demande si un plan B a été envisagé. Oui, en cas d'annulation à Jérusalem, le congrès pourra se tenir à Francfort. Pierre Monnet a déjà retenu les lieux pour les 4-7 mai. Le thème resterait le même. Est aussi évoquée la question du moment de prise de décision pour basculer de Jérusalem à Francfort. Il faudra sans doute revoir les choses à l'automne prochain.

La Shmesp est prête à fournir une aide financière aux jeunes chercheurs et jeunes MCF.

Les congrès suivants sont prévus à Rennes (2018), envisagés en Belgique autour d'un consortium d'organismes et à Perpignan.

Rapport financier

Bilan global :

Dépenses	9090,38	Recettes	11228,11
Congrès • dont subvention Lorraine • dont bourses	5206,75 2000,00 2600,00	Cotisations, annuaires, frais postaux	7587,40
Bureau	1563,63	IMC Leeds	1097,73
Bourses IMC Leeds	1000,00	Intérêts bancaires	405,25
Publications (Tours)	2402,21		
Révision des statuts	866,53		
Frais bancaires	298,99	Déficit	2247,73

• Soldes des comptes :

	1 ^{er} janvier 2014	31 décembre 2014
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	5890,76	3570,25
Compte courant La Banque Postale Paris	970,65	609,20
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	34427,47	34821,95

Alexis Grélois annonce une année sans grosses dépenses, car le congrès de Lorraine fut moins cher et les frais de bureau ont été réduits (année sans annuaire).

Le SIRET de la SHMESP a été renouvelé : 812 306 611 00011.

Le maintien de la cotisation est voté à l'unanimité : 20€ pour les associés temporaires et 25€ pour les sociétaires.

Les chèques, libellés à l'ordre de la SHMESP, doivent être adressés à

Alexis Grélois
23 rue des Thermopyles
75014 - PARIS

Il est également possible de payer par virement :

Ordre : Société des Historiens Médiévistes

Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France

Agence Paris-Pernéty

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145

BIC : CEPAFRPP751

Indiquez impérativement "cotisation [vos noms et prénoms]" dans le message.

Deux commissaires aux comptes sont choisis : O. Bruand et M. Kaplan.

Le rapport moral est voté à l'unanimité.

Philippe Jansen souligne à propos du rapport financier qu'il faudrait être vigilant car depuis un certain nombre d'années les exercices sont systématiquement déficitaires. Sans être grave, la situation le préoccupe un peu car à prolonger cet état d'années en années, on n'aura plus de réserves. Cette inquiétude s'appuie sur le fait que, pour une année simple comme

2015, nous sommes en déficit de 2247 €, pour les années à dépenses plus importantes cela risque de poser des problèmes. Ne faudrait-il pas envisager de modifier les lieux de placement ? Les frais bancaires sont exorbitants, nous pourrions peut-être envisager de voir les différentes solutions moins chères.

Alexis Grélois indique que sur quatre ans nous sommes à l'équilibre, même si 2013 et 2014 sont déficitaires et que les frais de CCP ont explosé. On peut supprimer le CCP qui n'est que très peu utilisé et conserver le compte de la Caisse d'Épargne, qui a l'avantage d'être domicilié à proximité de chez Alexis Grélois, lui facilitant ainsi les démarches.

Claude Gauvard souligne que les associations loi 1901 comme la nôtre ne doivent pas avoir de matelas car, en cas de contrôle fiscal, nous risquons d'être malmenés. Il faudrait donc dépenser l'argent pour aider les plus jeunes plutôt que de thésauriser.

Véronique Gazeau rappelle que la SHMESP a augmenté le nombre de bourses et donné trois bourses à des jeunes pour l'IMC de Leeds.

Alexis Grélois considère en effet que posséder 34 000 € sur un Livret A est trop et qu'il conviendrait de ne conserver que l'équivalent d'un an de fonctionnement en réserve.

Geneviève Bühler-Thierry évoque le règlement de la question par le congrès de Jérusalem qui sera sans doute coûteux.

Alexis Grélois indique que de nouveaux placements ne sont pas d'actualité et que l'ancien portefeuille d'actions, peu intéressant, avait été liquidé lors de sa prise de fonctions.

Michel Kaplan, commissaire aux comptes, précise que le résultat des comptes est impossible à vérifier entièrement dans le temps imparti mais il souligne qu'il y a bien correspondance des factures et des lignes de dépenses. Les comptes sont donc sincères et véritables. Il rappelle que la Caisse d'Épargne est l'établissement bancaire le plus fiable pour les associations.

Le quitus des comptes est voté à l'unanimité.

Publications

Laurent Jégou remercie chaleureusement les collègues de Lorraine, les membres du conseil scientifique du congrès de Lorraine ainsi que l'expert scientifique (anonyme) qui ont collaboré très efficacement à la réalisation du volume du congrès sur « Apprendre, produire, se conduire : le modèle au Moyen Âge ». Il rappelle que les Publications de la Sorbonne ne donnent plus d'épreuves de ses volumes car elles estiment que les nombreuses relectures suffisent : les deux responsables de la Shmesp (N. Drocourt et L. Jégou), l'expert et le relecteur professionnel des Publications de la Sorbonne. De même, il n'y a plus de tiré à part papier mais seulement un PDF pour les auteurs. Le volume est en vente aux Publications de la Sorbonne.

La présidente précise que désormais dans les publications du congrès, les jeunes chercheurs disposent du même nombre de signes que les chercheurs confirmés. Elle rappelle également que chaque volume résulte d'un travail important des responsables de publication, en l'occurrence de Laurent Jégou et Nicolas Drocourt.

Les articles pour le volume de Montpellier étaient attendus en novembre. Très peu sont arrivés mais cela devrait progresser.

L'annuaire 2015

Le Bureau a choisi un nouvel imprimeur. La présidente propose une petite exégèse autour de la situation dans les universités françaises, réalisée à partir du seul annuaire 2015. Elle note qu'au moins une quarantaine de jeunes docteurs, certifiés ou agrégés, sont dans le secondaire. On compte environ 9 à 10 postes de professeurs et 10 de maîtres de conférences « gelés » ou disparus (déployés dans d'autres disciplines). Par ailleurs, environ 30 maîtres de conférences sont HDR sans forcément beaucoup d'espoir d'avoir un poste dans de brefs délais. Elle conclut à une situation catastrophique.

Pascal Montaubin précise, que depuis 2009 et toutes disciplines confondues, le nombre de postes mis au concours a baissé de 30%. Jusqu'alors il n'y avait pas de baisse absolue du nombre d'enseignants-chercheurs mais cette année pour la première fois le nombre d'enseignants-chercheurs va décliner.

Élodie Lecuppre souligne que nous sommes tous d'accord sur ce bilan. Elle n'ose plus prendre des étudiants en thèse, ne sachant pas où le doctorat les mènera. Le Master recherche se meurt. Le nouveau bureau du CNU pourra peut-être, le souhaite-t-elle, prendre des initiatives pour alerter efficacement les politiques. Cette situation n'est pas propre aux SHS mais touche aussi les sciences dures. Quelle action mener ? Les manifestations sont inefficaces, peut-être peut-on tenter des actions avec les différentes sections du CNU, peut-être des tribunes. Elle souhaite demander à tous ceux qui ont été élus au CNU de se rassembler sur cette question.

Fanny Madeline évoque des propositions concrètes envisagées avec Amélie de Las Heras pour alerter sur la situation difficile des enseignants-docteurs du secondaire. Elles souhaitent envoyer une lettre au ministère pour essayer d'améliorer les conditions d'exercice des collègues dans le secondaire. Quatre propositions concrètes sont faites : 1/ Adresser une circulaire aux chefs d'établissements pour les inviter à autoriser les cumuls avec les enseignements dans le supérieur, qui sont actuellement trop à la discrétion des chefs d'établissement ; 2/ Accorder des temps partiels aux doctorants et permettre des journées d'absence – on peut s'entendre sur un nombre défini d'absences annuelles entre 3 et 5 – qui seraient prises en compte comme des journées de formation ou de participation à des colloques ; 3/ Œuvrer à résoudre les difficultés d'obtention des détachements du secondaire pour les doctorants ayant obtenu un poste d'ATER et à revenir sur la disposition qui fait que ces détachements provoquent la perte de tous les points d'ancienneté lors d'une réintégration dans le secondaire, transformant ces détachements en véritable punition ; 4/ Elles proposent enfin de demander au ministère d'assouplir les délais de thèse, notamment pour les doctorants enseignant dans le secondaire.

Franck Collard rappelle que si l'on veut rassembler un minimum de forces, il faut aussi regarder du côté de l'APHG, avec sa commission universitaire dont les rangs sont un peu clairsemés et qu'il serait peut-être bon d'occuper. Les actions de formation de PAF ont été supprimées. Il est important de faire bloc en demandant ensemble des avancées à l'inspection générale.

Michel Kaplan précise que l'adhésion à l'APHG n'est pas très élevée (23€) et que si les personnels du supérieur y sont peu influents c'est qu'ils y sont peu nombreux. Il est difficile de trouver des candidats. L'association est pourtant reçue assez facilement au

ministère. On aurait intérêt à ce qu'il y ait au moins un enseignant-chercheur présent à chaque entrevue.

Philippe Jansen se dit entièrement d'accord pour l'investissement des collègues du CNU. Il considère que nous sommes aussi confrontés aux effets de la LRU et aux pouvoirs des présidents pour redéployer les postes. S'unir pour participer aux conseils d'administration lui semble important et veiller au profilage des postes quand ils sont remis au mouvement. Il faut aussi s'unir avec les antiquisants car le problème du recrutement est aussi le problème du latin.

Aude Mairey évoque les concours du CNRS qui vont encore baisser l'an prochain. On est passé en-dessous des 300 chercheurs et on s'approche des 200. Or, le nombre de candidats est lié aux baisses de recrutement dans les universités, y compris avec des profils de candidats davantage de type « universitaire » que de type « chercheur ».

Pascal Montaubin s'associe à l'ensemble de ces remarques et pointe le nerf de la guerre : l'argent. Selon lui, trop peu de collègues se sont élevés contre la LRU en 2007. Or l'origine des problèmes est bien à rechercher dans les principes de la fongibilité asymétrique et le plafonnement de la masse salariale alors imposés. Pour sortir de cette spirale, il faut se recentrer sur l'essentiel, demander plus d'argent pour augmenter les recrutements.

Dominique Valérian considère que le problème n'est pas de partager ce constat, mais le fait que l'on ne nous écoute pas. Le combat consiste à réfléchir à la manière d'être entendu par ceux qui nous gouverne et ceux qui les élisent.

Élodie Lecuppre dit qu'une manière d'être audible serait de s'allier au secondaire et à l'élémentaire, car le cas des universitaires ne mobilise pas le grand public. Le seul moyen serait de trouver un lien avec cet ensemble afin de porter une voie commune sur la casse globale de l'éducation.

Franck Collard attire l'attention sur le rôle des régionales de l'APHG. La communication avec les recteurs se fait bien quand les présidents régionaux sont des universitaires, car ils sont dégagés des contraintes de la hiérarchie de l'inspection. Profitons des libertés académiques qui nous restent pour porter cette voix.

Véronique Gazeau indique que ces questions donneront lieu à plus ample discussion au cours de l'après-midi.

Site Internet de la société

Noëlle Deflou-Leca annonce que le bureau a pris l'initiative de demander à l'informaticien de réaliser un module de statistiques qui permettent de mieux connaître les lecteurs du site de la société. Ce module a été mis en place fin août. Il n'est donc que le reflet des mois de septembre et octobre. La consultation moyenne est de 134 visites par jour. Les lecteurs sont très majoritairement de langue française (87%), ce qui n'est guère surprenant. Parmi les 13% qui restent, les Anglo-Saxons dominent nettement (3.84%), les autres langues étant représentées chacune en quantité infime. Les lecteurs sont surtout des particuliers mais aussi des BU, des sites liés et des moteurs de recherche (Google, Yahoo...). Les visiteurs sont, pour un quart d'entre eux, des habitués. Les trois-quarts restant sont des premières consultations sans suite. Les statistiques permettent enfin de savoir que les deux catégories les plus consultées (hors bibliographie) sont les annonces (45%) et les lettres de la Shmesp (25%).

Pascal Montaubin s'étonne que la bibliographie ne soit pas la plus consultée.

Noëlle Deflou-Leca précise que l'outil informatique utilisé ne permet pas d'avoir des statistiques propres à la bibliographie.

Franck Collard souligne tout l'intérêt de la bibliographie, qu'il considère comme l'outil principal du site et une vitrine de notre société. Il regrette qu'elle ne soit pas le reflet de l'ensemble de la production des collègues.

Noëlle Deflou-Leca est entièrement d'accord et confirme que l'entrée des références bibliographiques se faisant sur la base du volontariat, il est impossible d'exercer une quelconque contrainte sur nos collègues.

Alexis Grémois indique que les rappels annuels ont quelques effets.

Noëlle Deflou-Leca précise qu'ils en ont pendant seulement quelques semaines.

CNU

Pascal Montaubin s'exprime ici en tant qu'assesseur de la 21^e section et vice-président de la commission permanente du CNU dont la fin de mandature s'achève le 18 novembre. La nouvelle mandature prendra ses fonctions au 1^{er} décembre avec élection du nouveau bureau. On ne dispose pas encore de liste des membres nommés.

Pour la 21^e section, en 2015 337 candidatures ont été déposées à la qualification sur Antares toutes catégories confondues (historiens médiévistes = environ le quart des candidatures). MCF 283 candidatures déposées, dont 233 dossiers reçus : 143 qualifiés, 47 refusés à la qualification, 11 dossiers non examinés ; 47 candidatures déposées en PR, 7 non parvenus, 30 qualifiés, 2 refusés, 4 irrecevables et 1 non examiné.

Il attire l'attention sur le respect des délais et le soin dans la confection des dossiers pour qu'il y ait moins de non examinés. On observe une multiplication des dossiers pour une requalification pour la 2^e, voire 3^e fois. Pascal Montaubin exprime le souhait de ne pas confondre la qualification avec une labellisation scientifique car il s'agit bien d'une première étape dans un concours de recrutement pour un poste d'enseignant-chercheur. On a pu reprocher au CNU de refaire le jury de thèse. Il insiste sur les exigences en matière d'expérience d'enseignement et se dit favorable à augmenter ces exigences.

Pour ce qui est des promotions : 12 promus hors classe pour 36 candidats MCF ; 8 promus PR1 pour 45 candidats PR ; 5 promus EX1 pour 25 candidats ; 1 promu EX2 pour 15 candidats. Il signale qu'il y a plus de candidats chez les PR cette année. La 21^e encourage les MCF 8^e et 9^e échelon à envoyer des dossiers d'autant que c'est une procédure commune avec les promotions internes aux établissements. On observe une grosse pression pour le passage à la 1^{ère} classe des professeurs.

En ce qui concerne les CRCT, le CNU disposait seulement de 4 semestres pour 24 candidats ; ils ont tous accordés à des MCF. Il conseille de déposer aussi des demandes dans les établissements et de soigner la présentation des dossiers scientifiques.

L'expertise des dossiers de candidature à la PEDR (prime d'encadrement doctoral) revient au CNU depuis 2014. Si les établissements en font le choix préalable, 8 établissements en France ont mis en place des commissions sans passer par le CNU dont 4 ont des médiévistes : Besançon, Corte, EPHE et Aix, en 2014 comme en 2015. P. Montaubin plaide pour l'instance nationale et non pour les commissions locales. Il rappelle que la prime apparaît en 1990 comme compensation du doublement du volume horaire d'enseignement des

professeurs. En 2009, elle devient la prime d'excellence scientifique (PES) attribuée avec des montants minimum définis et depuis 2013 elle s'intitule à nouveau PEDR. La nouvelle PEDR est attribuée plus facilement à des MCF, même non HDR. En 2015, 71 demandes ont été faites en 21^e section (51 PR et 20 MCF). Il faut inciter les collègues à candidater : le nombre de lauréats est proportionnel à celui des candidats et le dossier porte sur les 4 dernières années de la carrière. Il y a trop d'auto-censure et de découragement en SHS, contrairement à nos collègues de sciences dures, y compris MCF, qui candidatent plus nombreux et obtiennent par conséquent beaucoup plus de primes. À Amiens 90% des PEDR 2015 vont aux sciences dures.

<http://www.cpcnu.fr/web/section-21/rapport-d-activites-et-documents>

CTHS

Anne-Marie Eddé excuse l'absence de Patrick Corbet et rappelle que le congrès annuel du CTHS aura lieu à Rouen les 11-16 avril 2016 et portera sur le thème de « L'animal et l'homme ». La date limite des propositions était fixée au 1^{er} novembre 2015, mais l'envoi de propositions est encore possible. Il convient d'encourager les doctorants à y participer, des bourses étant à disposition. Le congrès de 2017 aura lieu à Pau ou Clermont-Ferrand et portera sur les « Circulations montagnardes, circulations européennes ». Enfin, l'appel pour l'édition 2016 du concours des thèses du CTHS sera lancé en janvier et les dossiers de candidatures devront être remis avant le mois de mars.

Débat sur le règlement intérieur applicable à partir de l'automne 2016

Véronique Gazeau rappelle qu'une proposition de règlement intérieur a été communiquée avec la convocation à l'Assemblée générale et invite les participants à y réagir.

Aude Mairey pose la question de la composition du comité et s'interroge sur la représentation du CNRS. Les représentants de l'IRHT ou du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) peuvent être des enseignants-chercheurs et non des chercheurs CNRS.

Marie Bouhaïk-Gironès propose qu'il y ait des représentants du CNRS qui ne soient pas issus du Comité national.

Michel Kaplan considère qu'il est contradictoire d'avoir des représentants du CNRS et des représentants de l'IRHT ou du CoNRS. Les statuts prévoient que ce soient des établissements publics de recherche qui soient représentés. Par ailleurs, dans le nouveau règlement proposé, il apparaît que c'est l'AG qui devra choisir le représentant au comité si des établissements proposent des candidatures multiples. Il lui apparaît inconcevable que ce soit l'AG qui décide à la place des collègues concernés de ces établissements.

Pascal Montaubin confirme que l'esprit du règlement est bien de donner l'autorité à l'AG pour élire des représentants au comité. Cela doit inciter les collègues des différents établissements à s'arranger entre eux auparavant.

Philippe Jansen rappelle que les discussions qui ont eu lieu l'an dernier étaient animées par l'aspiration à plus de démocratie au sein de la société. Il faut donc laisser à l'AG

le rôle d'élire les représentants au comité et que les établissements prennent soin d'établir une liste des candidats qu'ils proposent. La procédure normale serait que les collègues discutent et se mettent d'accord préalablement sur le candidat proposé.

Nicole Bériou revient sur le sujet de la représentation du CNRS et plus particulièrement de l'IRHT. Elle rappelle que l'IRHT est une UPR, donc une communauté de chercheurs qui n'est pas comparable au CNRS. Il faut maintenir une représentation de l'IRHT au sein du comité, car c'est aussi une façon de soutenir une institution qui a perdu 30% de ses personnels en dix ans et qui risque de mourir. Sa reconnaissance au sein du comité est indispensable.

Jacques Berlioz pose la question de la possibilité pour un chercheur appartenant à une UMR et au CNRS (par exemple comme c'est le cas à l'EHESS) d'être candidat pour ces deux institutions.

Thierry Kouamé et Pascal Montaubin répondent que cela est théoriquement possible.

Dominique Valérian confirme que cela n'est pas impossible et insiste sur une difficulté supplémentaire, liée au fait que certaines UMR recouvrent plusieurs universités.

Michel Kaplan conteste la légitimité de l'IRHT à avoir un représentant au sein du comité : il faut relire l'article 9 des statuts qui précisent que ce sont les établissements d'enseignement et de recherche qui sont représentés. L'IRHT ne peut être considéré comme tel.

François Bougard insiste sur le rôle de l'IRHT et se dit partisan de consultations au sein des UMR.

Jean-Philippe Genet considère qu'il serait absurde qu'il n'y ait pas de représentant de l'IRHT, ni du CoNRS, au même titre qu'il y en a un du CNU. Il faudrait donc qu'une élection soit organisée au sein du CoNRS.

Véronique Gazeau se demande si l'absence de la mention d'un représentant du CNU au sein du comité est un oubli des propositions de règlement intérieur.

Pascal Montaubin précise qu'il ne s'agit pas d'un oubli, mais un retrait volontaire dans la mesure où le CNU n'est pas un établissement.

Aude Mairey rappelle qu'un membre du CoNRS n'est pas un représentant du CNRS (le comité national est une instance indépendante du CNRS) et qu'à ce titre il faut un représentant du CNRS qui soit un sociétaire de la SHMESP appartenant à la section 32 (du CoNRS).

Philippe Jansen se demande si on ne pourrait pas simplement remplacer dans le règlement la mention d'un représentant du CoNRS par un représentant du CNRS.

Matthieu Arnoux considère utile que le CoNRS comme le CNU aient un représentant au comité, mais que les chercheurs du CNRS doivent avoir leur propre représentant.

Michel Kaplan réitère son opposition à ce que l'IRHT ait un représentant au sein du comité. L'IRHT est un laboratoire et non un établissement de plein exercice. Le règlement étant clair sur les catégories juridiques donnant lieu à un représentant, pourquoi devrait-on faire une exception pour l'IRHT ?

Jean-Philippe Genet répond que nous avons justement l'occasion de créer nos propres catégories, plutôt qu'elles ne nous soient imposées par une autorité extérieure : faisons une exception pour l'IRHT.

Olivier Canteau partage l'idée de faire une exception pour l'IRHT.

Nicole Bériou précise que l'IRHT est une UPR (unité propre de recherche, et non une UMR) et, qu'à ce titre, elle est un établissement. Elle ajoute que c'est un établissement qui a 75 ans et qui est reconnu comme tel à l'étranger.

Isabelle Guyot-Bachy demande si, dans la situation des universités regroupées ou en voie de regroupement (comme celles de Nancy et Metz dans l'Université de Lorraine), chaque établissement disposera d'un ou deux représentants.

Dominique Valérian précise que cette question concerne aussi les universités de Normandie et de Lyon.

Pascal Montaubin répond qu'en l'absence de visibilité sur ces regroupements institutionnels le choix du statu quo a été fait : chaque établissement participant à une fusion conserve son représentant.

En l'absence de questions supplémentaires, Dominique Valérian rappelle les modifications proposées au projet de règlement intérieur : art. 3(a) relatif aux choix des représentants au comité est modifié pour le CNRS par « deux sociétaires parmi les personnels de recherche appartenant à la section 32 du CNRS, hors IRHT » ; art. 3 (b) « une liste des candidats proposés par les membres de la société dans chaque établissement participant au comité. En cas de candidatures multiples les candidats sont partagés par un vote. »

Le règlement intérieur est mis au vote : 1 abstention, 0 contre, le reste pour. Le nouveau règlement intérieur est adopté.

Modalités d'élection du bureau et du comité lors de l'assemblée d'automne de 2016

Philippe Jansen demande si les nouveaux statuts seront appliqués avant les élections du bureau et du comité de l'automne 2016.

Véronique Gazeau répond qu'ils seront en effet appliqués et que cela nécessite donc un aménagement dans l'ordre de réunion entre le comité et l'assemblée. Il est ainsi proposé d'inverser l'ordre habituel lors de l'assemblée d'automne 2016, afin de permettre à l'AG d'élire les représentants du comité préalablement à la réunion du nouveau comité.

Cette proposition est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale est suspendue le temps du déjeuner. Reprise à 15h05.

Débat sur la question de la visibilité des études médiévales (en présence d'Antonio Gonzalez, président de la Sophau)

Véronique Gazeau fait le bilan des interventions de la SHMESP auprès de l'IGEN, du MESR et du Conseil Supérieur des Programmes, présidé par le géographe Michel Lussault. De façon générale, les médiévistes ne sont pas entendus par ces instances. Lors d'une table ronde organisée aux Rendez-vous de Blois et animée par Emmanuel Laurentin, Michel Lussault s'est plaint de ne pas avoir été soutenu par les historiens universitaires. Véronique Gazeau est alors intervenue pour rappeler que les sociétés d'historiens du supérieur avaient

demandé à être reçues par le CSP, demande restée sans réponse. M. Lussault a regretté de n'avoir pu recevoir et entendre tout le monde.

Antonio Gonzalez, président de la Sophau, témoigne des actions entreprises par les historiens de l'Antiquité pour se saisir de ces problèmes. Il précise que la Sophau mène une enquête identique à celle conduite par la SHMESP, visant à faire un état des lieux des postes gelés ou disparus. Il est difficile d'avoir des informations exhaustives sans prendre directement contact avec les présidences d'université. Le constat est comparable pour les antiquisants et les médiévistes, « nous sommes des périodes marginalisées », tandis que les contemporanéistes ne sont pas ou peu touchés. Un discours tend à s'affirmer qui fait de l'histoire contemporaine une discipline à part entière. Il faut donc une solidarité totale au sein de la 21^e section.

Le cabinet de M. Lussault a fait parvenir à la Sophau une invitation à participer, le 17 novembre, à une réunion consacrée à l'enseignement du grec et du latin au collège. La vision dominante est celle d'un enseignement dit « spiralaire » qui repose sur l'idée que ce qui a été abordé à un moment donné ou dans un cycle précis de la formation scolaire ne le soit plus par la suite. L'idée avait même été avancée de fusionner les périodes historiques antiques et médiévales, pour ne donner qu'une légère teinte culturelle à propos de ces périodes anciennes. Il est, à ce stade, impossible de savoir quelles modifications ont été introduites dans les programmes, dont on ne sait si ceux qui ont été publiés sont définitifs ou pas. Il nous faut donc être paranoïaque pour essayer d'éviter le pire.

Antonio Gonzalez rappelle qu'il a participé à une table ronde à Blois, avec Claude Gauvard, Lucien Bély et Jean-François Sirinelli, consacrée à la périodisation de l'histoire. Les discussions, très ouvertes (Lucien Bély proposant même de prolonger la période moderne jusqu'en 1870 voire 1918), ont permis de montrer qu'il y a une attente du public pour la recomposition de la manière de voir l'histoire et l'abolition des frontières entre les périodes. Ce public, largement composé d'enseignants du secondaire, y voyait une liberté pédagogique, la possibilité d'enseigner à la carte. Nous sommes face à un éclatement de notre discipline, il faut donc donner des réponses audibles et intelligibles au public. C'est pour cette raison que la Sophau a pris l'initiative d'organiser des « États généraux de l'Antiquité » avec pour objectif de poser la question de la pertinence de l'histoire antique aujourd'hui. Nous souffrons d'une faiblesse structurelle qui est utilisée par le ministère pour nous montrer que nous n'aurions pas fait notre révolution épistémologique, que notre discipline ne serait pas adaptée aux enjeux de la modernité et de la citoyenneté, et que nous serions, d'une certaine manière, un peu réactionnaires. Ces interlocuteurs ne sont pas avares de compliments sur la qualité de notre formation, mais pour mieux en pointer le fait qu'elle ne serait plus adaptée aux enjeux de la citoyenneté actuelle : on veut nous enterrer avec de belles couronnes. De ce point de vue, les contemporanéistes sont aussi menacés, notamment par des disciplines qui peuvent se poser en concurrentes et qui ont fait leur révolution épistémologique (sociologie, géographie). Nos disciplines pourraient bien finir par ne plus être enseignées dans le cycle scolaire et être cantonnées à des institutions comme l'EPHE ou l'École des chartes : il faut donc que les quatre périodes de l'histoire soient solidaires pour éviter de devenir une niche d'un très petit nombre de spécialistes.

Antonio Gonzalez achève son propos en livrant une opinion personnelle : il y a un excès d'orgueil de nos dirigeants qui pensent que la démocratie est inaltérable et que nous serions, en quelque sorte, à la fin de l'histoire. Nous n'aurons plus besoin des explications du passé pour comprendre le présent.

Olivier Bruand souligne un autre problème : cela fait des années (25-30 ans) que les historiens ont délaissé la hiérarchie de l'Éducation nationale aux géographes. 80% des enseignants sont des historiens, 80% des personnels du ministère ou l'IGEN sont des géographes. Il faut reprendre la main et pousser les docteurs à investir l'IGEN.

Dominique Barthélemy rappelle le texte de Marc Bloch de 1943 qui avait pour ambition de proposer un projet de réforme de l'enseignement de l'histoire après la Libération. Il y insistait sur la nécessité d'enseigner les sociétés éloignées afin de sensibiliser à l'altérité, au respect de la différence entre les hommes, et à la « poésie des destinées humaines ». Sommes-nous toujours aussi sensibles à la mise en récit des destinées humaines ?

Franck Collard explique que Michel Lussault a reçu l'APHG à deux reprises. Mais le constat a été fait d'une surdité totale de sa part, voire d'une certaine perfidie. Il est très éloigné du terrain et donne la parole de façon sélective. Il faut que les collègues investissent les ÉSPÉ, notamment en jouant le rôle de tuteur des étudiants de Master de l'ÉSPÉ, en encadrant les mémoires pédagogiques, en acceptant de passer dans les classes lors des stages. M. Lussault considère en outre que les périodes historiques n'ont pas de sens ; il convient d'entrer dans le système pour ne pas donner l'impression que nous sommes dépossédés de la formation des enseignants et ainsi ne pas laisser la place aux pédagogues qui ne demandent que cela. On pourrait d'ailleurs leur répondre qu'un modèle « spiralaire » appliqué à la pédagogie serait justement de revenir sur les mêmes questions à plusieurs reprises.

Claude Gauvard veut néanmoins apporter une note d'optimisme en soulignant qu'à Blois, la salle était pleine et le public demandeur. C'est d'ailleurs Paulin Isnard qui a obtenu le prix du livre d'histoire, avec un ouvrage consacré à l'histoire grecque. Il faut donc occuper le terrain, être présents dans toutes les manifestations où sont évoquées les histoires antique et médiévale. Il faut jouer sur la bonne entente entre la Sophau et la SHMESP et rester uni. L'attente du public est plus forte qu'on ne le mesure. Nous n'occupons pas assez le terrain médiatique. Il faut proposer des choses à Blois où notre présence est essentielle. Il y a des cartes blanches qui n'imposent pas obligatoirement d'être dans le thème.

Geneviève Bühler-Thierry est d'accord sur le fait qu'il faut occuper le terrain. Le problème n'est pas l'attente du public qui est là : il n'y a pas que Blois, les conférences sont toujours pleines. Le problème vient des instances et d'une technocratie qui joue un rôle de filtre. Nous avons une visibilité au sein du public mais pas face au pouvoir.

Pascale Montaubin demande qui est écouté aujourd'hui.

Dominique Valérian répond que les pédagogues des ÉSPÉ le sont.

Élodie Lecuppre se demande comment faire sauter cet écran. Il faut trouver les clés pour contourner les technocrates qui font écran entre nous et le public.

Philippe Jansen précise que nous ne sommes plus considérés comme utiles par les décideurs, car la bonne gouvernance pour eux est de former des jeunes immédiatement utiles pour l'emploi. Nous avons notamment affaire à des présidents d'université qui ne sont pas, dans l'ensemble, de nos disciplines et qui gèrent à la lumière de leur expérience et présentent

des arguments (comme c'est le cas à Nice) tels que « vous n'aurez pas de poste en histoire ancienne cette année, mais les modernistes sont en sous-service, ils n'ont qu'à faire des cours d'histoire ancienne ». Il y a un travail de lobbying à faire au sein même des universités, même si c'est un travail supplémentaire.

Franck Collard témoigne du fait que même dans des universités où un philosophe est président on peut avoir des positions anti-SHS. On apparaît comme des exceptions qui deviendront bientôt scandaleuses, notamment parce que le seuil d'ouverture de séminaires de master est de 20 ou 25 étudiants. Il faut se garder de céder aux pressions du tout « sociétal ». En revenant tout le temps à la charge, on peut faire avancer les choses

Élisabeth Malamut rappelle que la discipline historique est celle qui attire le plus d'étudiants au sein des SHS, beaucoup plus que la géographie ou la sociologie. C'est un argument fondamental et de force. Les géographes ont beaucoup de professeurs et peu d'étudiants.

Véronique Gazeau souligne que les chercheurs du CNRS et des UMR sont aussi victimes d'un système répondant de plus en plus à la demande sociale ou « sociétale » en répondant à des injonctions de programmes de recherche, de projets sur trois ans. Par ailleurs, M. Lussault a expliqué, à Blois, qu'il avait été contraint de reculer sur certains points des programmes du secondaire car des académiciens ont directement appelé François Hollande.

Dominique Valérian est favorable à ce que nous montrions que faire des études d'histoire forme aussi à d'autres métiers. Nous avons tous des étudiants qui ont eu des carrières professionnelles dans des grandes sociétés, mais cela ne se sait pas. Il faudrait montrer que l'histoire est une formation intellectuelle utile pour d'autres tâches que l'enseignement et faire une enquête sur les étudiants qui ont eu de telles carrières. Elle permettrait de répondre à ceux qui nous disent que nous ne servons à rien.

Antonio Gonzalez est d'accord sur le fait qu'il faut que nous martelions que les études d'histoire mènent à d'autres choses que l'enseignement. On nous a substitué des gens qui viennent d'autres horizons : c'est la génération Mérieux, venus des sciences de l'éducation, qui est aux manettes et occupe le terrain politique et médiatique. Il faut encourager nos étudiants à passer les concours de l'administration pour investir le terrain.

Michel Kaplan estime que la place occupée par les géographes dans l'inspection résulte du fait que leur carrière universitaire étant bloquée, ils se sont dirigés vers des carrières plus rémunératrices. Sur la place des étudiants dans les entreprises, c'est un problème général de l'université. Les grandes écoles ont des associations d'anciens élèves, les universités n'en ont pas. Nos étudiants savent critiquer des sources, ce qui est apprécié. Il y a des étudiants qui sont des historiens dans des comités stratégiques d'entreprise.

Geneviève Bühler-Thierry précise qu'on peut avoir des informations. On connaît tous ceux qui ont participé à l'Opération Phénix. Il y a aussi des associations comme Bernard Grégory qui développent des liens entre les docteurs et les entreprises, et qui sont assez actives.

Martin Gravel estime qu'il conviendrait de dresser des listes d'anciens étudiants en précisant ce qu'ils sont devenus, ce qui permettrait d'avoir des données concrètes.

Élodie Lecuppre témoigne de l'expérience du Master mention archivistique de Lille 3. Il y a un *numerus clausus* fixé à 30 étudiants et au bout du cycle de 2 ans les étudiants ont un

travail. L'université reçoit des demandes des entreprises régionales et nationales pour des étudiants en stage d'archivistes. L'esprit de promotion est stimulé par ces conditions et il existe d'ailleurs un annuaire des étudiants. Il faudrait créer un esprit de corps, en réintroduisant des rituels, qui rendent les étudiants fiers d'eux.

Joël Chandelier voit deux choses complémentaires dans les actions à mener. D'une part, travailler à renforcer les liens avec les anciens étudiants, car ils font de la publicité de leurs anciennes formations. D'autre part, nous avons besoin d'une vraie étude sociologique sur la destinée des étudiants : ¼ sont profs et les ¾ font autre chose. Cette étude ne peut être improvisée, il faut un vrai travail scientifique, publiable, réalisé par un sociologue.

Pascal Montaubin rappelle que toutes les universités devraient théoriquement avoir ces listes, car elles sont censées faire des statistiques. Mais en réalité, ces listes sont partielles.

Alexis Grélois signale l'article qu'Isabelle Heullant-Donat avait consacré à ses anciens étudiants un article dans *Libération* (en 2009 ?). L'expérience de la participation à Carmen nous montre que dans les pays anglo-saxons, tous les programmes de recherche ont un volet en direction du grand public. Jusqu'à 10 % de l'enveloppe budgétaire du projet est destiné à la valorisation : organisation d'expositions, concerts, etc.

Véronique Gazeau mentionne les Salons de la valorisation en Sciences humaines et sociales organisés depuis 2013 par le CNRS, destinés entre autres choses, à montrer les réalisations des différents laboratoires et équipes.

Ilaria Taddei demande s'il ne serait pas possible que la SHMESP intervienne auprès des universités pour peser sur les politiques des universités, pour expliquer l'importance du Moyen Âge et contrer les pertes des postes.

Véronique Gazeau relaie une question de Nicolas Drocourt qui se demande pourquoi la SHMESP n'est pas sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). Cela contribuerait à une meilleure visibilité.

Isabelle Bretthauer insiste sur le caractère indispensable d'avoir aujourd'hui une page Facebook : l'AHMUF en a une.

Emmanuel Grélois va dans ce sens, et ajoute que cela pourrait aussi contribuer à résoudre le problème de suivi des étudiants, car les associations étudiantes fonctionnent avec ces pages Facebook. Ce type d'outil se paramètre comme on le veut. Le réseau LinkedIn est aussi utilisé.

Antoine Destemberg ajoute qu'il existe en effet des réseaux sociaux à but professionnel, comme LinkedIn ou Viadeo. Les entreprises et les recruteurs s'en servent abondamment. Il faut donc que les universités, en tant qu'institutions de formation, y soient présentes car cela les valorise. Ce sont aussi des outils pour repérer le parcours d'anciens étudiants, car eux-mêmes signalent dans leur CV leur parcours universitaire.

Isabelle Bretthauer témoigne du fait que certains de ses anciens étudiants entrent en contact avec elle par le biais de ces réseaux (LinkedIn), ce qui lui permet de garder des liens avec eux et de suivre leur parcours.

Véronique Gazeau estime qu'il faudrait un membre supplémentaire du bureau pour animer une page Facebook. Isabelle Bretthauer accepte de s'en charger.

Anne-Marie Helvétius précise que ces sites touchent aussi les journalistes. Il faudrait d'ailleurs que des collègues se prêtent à répondre à des questions de société.

Dominique Valérian répond qu'il faut défendre la spécificité de l'histoire médiévale, et ne pas intervenir sur tout et n'importe quoi.

Véronique Gazeau explique que les relations avec le nouveau président de la Société des historiens contemporanéistes sont délicates, car il n'apprécie pas le front commun des historiens de l'Antiquité et du Moyen Âge sur le nombre de questions au CAPES.

Dominique Valérian (qui représentait la SHMESP à la réunion du 17 novembre 2015, autour de Vincent Duclert, des quatre présidents des associations d'historiens du supérieur) ajoute que Jean-Claude Caron n'est pas solidaire de nos préoccupations : il a implicitement menacé de nous lâcher sur le principe d'un programme au CAPES si on exigeait le maintien des quatre questions.

Franck Collard rappelle l'idée (reprise par Vincent Duclert) selon laquelle la présence de trois questions en géographie impliquerait l'idée de la présence de seulement trois questions en histoire. Le réalignement partiel du Capes et de l'agrégation est un mieux, mais un réalignement total est difficile, notamment en raison du volume horaire accordé au CAPES.

Véronique Gazeau témoigne du fait que Vincent Duclerc défend l'idée d'un programme au CAPES et qu'on lui doit le réalignement des questions de programme du CAPES et celles de l'agrégation.

Dominique Valérian ajoute que Vincent Duclerc ne veut plus rien toucher dans les deux ans à venir de son mandat. Pour diminuer la difficulté de traitement des questions au CAPES, il est toutefois possible de réduire l'envergure des questions en histoire.

Dominique Barthélemy se demande pourquoi continuer à œuvrer avec la géographie, si cela est une impasse.

Pascal Montaubin répond que c'est un mariage de raison, car on peut plaider sur le fait qu'on prépare à deux disciplines de l'enseignement secondaire.

Alexis Grémois ajoute que le divorce avec la géographie serait aussi ouvrir la boîte de Pandore à une redéfinition de toutes les disciplines.

Franck Collard pense qu'il faut se poser la question de la finalité des agrégations. Il y a le risque très fort de la masterisation de l'agrégation.

Philippe Jansen souligne que l'agrégation n'est pas intégrée dans les voies de l'enseignement supérieur de la même façon dans d'autres disciplines.

Pas de questions diverses. La séance est levée à 16h39. Un pot est offert aux participants.

Le Bureau de la SHMESP